

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 35

Artikel: Le chant du coucou : [suite]
Autor: Toudouze, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CHANT DU COUCOU

III

— La justice admettra-t-elle cette circonstance atténuante ? Nous en serons juges prochainement. Vous devez bien savoir que l'aliénation mentale et le mutisme sont deux des grands moyens de défense des inculpés ; on a vu des forçats simuler la folie des mois entiers, de manière à dérouter la science et les médecins, et éviter ainsi la peine capitale qu'ils méritaient.

— Je ne puis cependant conclure à un crime ; ma conscience s'y oppose tout à fait, répondit le chirurgien.

— Constatez-vous un suicide ?

— Non ; ce serait affirmer sans savoir.

— En attendant, la justice, que je représente et qui doit protéger la société, arrête et emprisonne le nommé Jean Muller, accusé jusqu'à preuve du contraire du crime d'homicide volontaire et peut-être prémédité sur la personne de son maître Samuel Stauffer, marchand et brocanteur juif.

Le domestique se laissa emmener sans manifester la moindre émotion ; les gens de police l'entourèrent pour le garder et le protéger aussi contre les insultes de la foule.

Le commissaire fit emporter au greffe, comme pièce de conviction, le coucou auquel avait été pendu l'infortuné brocanteur, et l'escorte disparut bientôt derrière les lourdes portes et les verrous massifs de la prison, tandis que la foule, se dispersant lentement, commentait de mille manières le lugubre événement.

Le lendemain on enterrait Samuel Stauffer ; le surlendemain on vendait ses marchandises à la criée, car il ne laissait ni héritiers, ni testament. — Seulement on ne pût trouver d'acquéreur pour la maison qui fut, à partir de ce jour, hermétiquement fermée et passa immédiatement pour une demeure sinistre et dangereuse. — On s'écartait d'elle dès que la nuit tombait et souvent l'épicier Bloch, qui habitait en face, frissonna d'angoisse entre ses draps, croyant entendre du bruit derrière les volets de feu Samuel Stauffer.

Deux mois se sont écoulés, deux longs mois pendant lesquels la vie a repris son cours habituel pour tout le monde, deux mois pendant lesquels mille incidents de l'existence ont accumulé lentement leurs détails et leurs minuties sur l'événement terrible arrivé durant une nuit de tempête. La petite maison aux yeux clos a fini par trouver un acquéreur, lorsqu'on désespérait d'en voir jamais survenir : c'est le juif Wolfmann, un ancien marchand ambulancier, qui annonce devoir reprendre le commerce de son correligionnaire Samuel Stauffer. Mais il n'ouvre pas encore boutique et ne détache pas ses volets soudés par une poussière de deux mois, car en ce jour personne ne l'étrénerait.

La petite ville de H... est en émoi ; une fiévreuse émotion agite ses habitants, qui se bousculent et se pressent autour du Palais de Justice.

Tant qu'il y a eu place pour deux pieds on est entré dans la salle de la Cour d'assises ; maintenant la foule déborde sur la place avec d'imperceptibles ondulations. Jean Muller va être jugé, et la curiosité augmentant et croissant chaque jour, atteint son point culminant. Tout le monde est sur pieds.

Jean Muller n'a pas encore parlé : son avocat lui-même, un homme insinuant et doux, n'a pu l'arracher à ce mutisme obstiné, qui prend les proportions d'un fait hors nature. Que peut espérer l'accusé ? La justice, en présence de l'horreur du crime, sera impitoyable pour un pareil entêtement, à moins que la folie du malheureux ne soit prouvée ; c'est du reste le système de défense adopté par l'avocat, qui non-seulement ne voit plus d'autre moyen de sauver son client, mais en est arrivé à se pénétrer de cette idée au point de croire cette folie absolument réelle.

La Cour entre en séance, le tribunal et les jurés prennent place.

Aussitôt se croisent de nouveau, plus vivaces que jamais, les mille propos de la foule ; on désigne chacun par son nom, on se vante de connaître les magistrats ou les jurés.

Celui-là si remuant, si éveillé, c'est le commissaire Glak, qui a fait ouvrir la maison de Samuel et qui croit au crime de Jean Muller ; ceux-là, ce sont Bloch l'épicier et Hermann le boucher, les témoins qui ont assisté le commissaire ; plus loin on aperçoit le chirurgien. Et tous se les montrent du doigt, avec une certaine fierté de les connaître, de leur avoir parlé autrefois : pour l'instant, ce sont des célébrités, les comparses d'un procès criminel.

A droite est accroché au mur le fatal coucou, devenu instrument de mort et pièce de conviction du crime. Il est là, témoin muet et sinistre, marquant inflexiblement trois heures, le moment du meurtre, et les deux chaînes immobiles et tendues soutiennent les lourds contre-poids de plomb.

Cette horloge, plus grande qu'on ne les fait d'habitude, ce qui explique qu'elle ait pu supporter le corps d'un homme, représente un chalet avec son toit agrémenté de découpures à jour et de galeries de bois. Une sorte de niche, fermée pour le moment, doit cacher l'oiseau qui vient chanter l'heure et dont cette espèce d'horloge porte le nom ; les heures se détachent en noir et en relief sur le fond blanc du cadran et les aiguilles sont de cuivre doré. Ce coucou ressemble donc à tous ses semblables, sauf par la grosseur.

Contemplant le public ne le regarde pas sans frayer, et il y a quelque chose de l'angoisse du cauchemar dans cette impression inexplicable. Est-ce pour avoir servi à un crime ? Est-ce pour une autre cause encore inconnue ? Tout le monde est influencé par le mystère si bien conservé sur cette affaire, et l'on pense d'avance que le procès n'apportera pas de bien grands éclaircissements, à moins que l'accusé ne consente enfin à parler.

Le président se lève :

« Faites comparaître l'accusé ! » dit-il.

La foule ondule comme un champ de blé sous une rafale. Toutes les têtes se tendent vers un même endroit ; tous les yeux regardent la petite porte basse par laquelle entrera Jean Muller.

Tous les bruits ont cessé simultanément et un silence de mort pèse sur cette multitude si remuante, si tumultueuse il n'y a qu'un instant.

Muller s'avance entre deux gardes.

Grand, blond, mince, l'air doux, placide, les yeux troublés et la tête basse, il marche sans avoir conscience de ce qu'il fait. On le conduit à son banc ; il s'y laisse tomber plein d'affaissement ; ses gardiens sont obligés de le prendre par les bras pour le faire lever ou asseoir sur l'ordre de la Cour. Pas une parole ne s'échappe de ses lèvres ; ses mouvements sont ceux d'un idiot, son regard se perd devant lui.

(A suivre.)

L. MONNET.

ANNONCE

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Assortiment complet de fournitures de bureaux. Registres de toutes réglures et de tous formats. — Copies de lettres à la presse et presses à copier. — Papiers d'emballage en rouleaux et en feuilles. — **Papier nappé** pour tables de cantines. — Fournitures de dessin. — Vues stéréoscopiques et autres ; costumes suisses. — Serviettes pour écoliers et hommes d'affaires. — Albums de dessin et de souvenirs. Couleurs anglaises pour la peinture des fleurs. Papier teinté, etc.

CARTES DE VISITE

très soignées et livrées dans la journée.

Timbrage en couleur du papier à lettres et des enveloppes.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY